

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2018 A 20h30

Présents

L. TRAVERS – S. ROUMEAS – J. PELICOT- N. GUESNAULT- R. CHESNEAU – F. ROBBE – A. FLORENCE – C. MOREAU – L-RUELLE – J. AUBUSSON – C. PAIN

Absents excusés

A. MEULOT pouvoir à R. CHESNEAU
E . POUDELET pouvoir à F. ROBBE
C.GOULESQUE pouvoir à C. PAIN

Approbation par l'ensemble du conseil municipal du compte rendu du conseil précédent.

I.FINANCES

- Demande de subvention de l'école pour voyage scolaire :
Une classe découverte du milieu montagnard est organisée du 20 au 23 mars 2018 pour la classe de CM2 et à ce titre, l'école demande une subvention pour laquelle R. CHESNEAU propose 1000€.
Le conseil, invité à délibérer, vote à l'unanimité.

II. PERSONNEL

- En raison des heures complémentaires faites par 3 de nos agents depuis plusieurs années il convient de modifier leur temps de travail. Ainsi le conseil municipal vote à l'unanimité pour chacune des 3 propositions, à compter du 1^{er} mars 2018 :
 - Une durée du temps de travail passant de 18.70/35^{ème} à 21 heures par semaine ;
 - Une durée du temps de travail passant de 8.60/35^{ème} à 11 heures par semaine ;
 - Une durée du temps de travail passant de 20 à 32 heures par semaine.Ces trois décisions modifient ainsi le tableau des effectifs.

III.URBANISME

- DPU
Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente de :
 - 6 terrains aux Rocantonelles
 - 1 maison située 10, impasse des saules
 - 1 maison située au 31, le gué des prés
 - 1 terrain allée de la grenouillère
 - 1 maison située 43,route des bonshommes.
- Autoriser la reprise par la communauté de communes GCR des procédures engagées par la commune
Le conseil municipal est invité à autoriser la reprise par la Communauté de communes Gâtine Choisilles-Pays de Racan des procédures engagées par la commune en matière de PLU.
Monsieur Roger CHESNEAU explique, suite aux délibérations précédemment actées, qu'en matière de PLU, la communauté de commune a désormais la compétence PLU et qu'à ce titre, elle devra se prononcer sur la reprise de nos procédures engagées.
Le conseil vote à l'unanimité.

IV.AFFAIRES GENERALES

- Renouvellement de la convention avec le département pour la bibliothèque.
Monsieur Roger CHESNEAU informe le conseil municipal que nous avons reçu du conseil départemental une nouvelle convention pour renouveler le partenariat pour le développement de la lecture publique avec la commune. Après lecture de la convention, Monsieur Roger CHESNEAU indique qu'elle entrera en vigueur une fois signée par les 2 contractants, et qu'elle est établie pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
- Gens du voyage
Une délibération était prévue pour interdire aux gens du voyage, les stationnements sauvages sur notre commune, mais après renseignements pris, un arrêté de Monsieur le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, suffit.

V.DIVERS

- R. CHESNEAU
 - Remercie, pour l'ensemble de la population de Saint-Antoine-du-Rocher, les agents communaux pour leur efficacité lors du déneigement des routes.
 - Note qu'il faut prendre un arrêté afin que les riverains déneigent les trottoirs devant leur habitation.
 - Informe que désormais A. MEULOT s'occupe, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la voirie.
- C.MOREAU
Rappelle qu'un concert est organisé par le café de Saint-Antoine-du-Rocher le 17/02/2018 à 21h.
- J.AUBUSSON
Rappelle que le flash doit être distribué rapidement et qu'en cas d'impossibilité, il faut l'en avertir.
- F. ROBBE
 - A assisté à une réunion de bureau à la Communauté de communes et informe qu'une enveloppe d'aides aux communes a été actée pour la somme annuelle de 130 000€ pour les communes de moins de 1500 habitants et 40 000€ pour les communes de plus de 1500 habitants. Ces aides seront attribuées uniquement sur présentation de projets.
 - Informe que la Société SOCAGRA se propose de faire visiter ses locaux un samedi matin pour les élus et une journée portes ouvertes pour les habitants de Saint Antoine du Rocher. Certains élus proposent que la visite soit incluse dans les journées du patrimoine.
- S. ROUMEAS
 - A assisté à une réunion du SIAEP, suite à l'étude du nouveau forage, le débit s'est avéré insuffisant et les données polluées par des arrivées d'eaux transversales. Un avenant au devis a été fait pour refaire le forage avec une pompe spéciale et plus performante pour mieux mesurer la quantité et la qualité de l'eau.
 - Form'ados : peu de fréquentation.
Regrette de ne pas avoir un document unique pour les parties nord et sud de la Communauté de Communes.

En revanche les tarifications seront harmonisées et l'ensemble des participants seront désormais facturés suivant le coefficient de la CAF ;

- PIJ

Un point info jeunesse mobile sera mis en place sur la partie sud pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans.

- L. TRAVERS

- Culture, tourisme et commerce

Les deux territoires travaillent ensemble.

- La commission est intervenue sur un litige de location à titre privé.
- La commune de Saint Antoine du Rocher ne figure pas sur le fascicule des sorties. Claude PAIN explique qu'elle a reçu le document à remplir quelques jours avant la date limite de renvoi et qu'il lui était impossible de faire suivre à toutes les associations et d'avoir des réponses dans un délai aussi court.
- L'achat d'un véhicule dédié au développement du tourisme sur le territoire sud a été formulé.
- La demande d'un budget propre au tourisme sera formulée à la Communauté de communes.
- La boîte à informations touristiques sera posée près du lavoir.

- C.PAIN

- Les artisans de la commune peuvent être dirigés vers la Communauté de communes pour bénéficier d'une aide pour l'achat de certains matériels et pour aider au mieux ces derniers, la Communauté de communes envisage la création d'une union commerciale pour mettre les artisans en réseau.

- ALSH

La convention 2018 est signée. La commune ne touchera plus directement la PSO, celle-ci sera versée par le biais des charges transférées.

Application des nouveaux tarifs à compter du 01/02/2018.

- Le festival « femmes en campagne » débute le 03/03/2018 et prendra fin le 17/03/2018.

Vernissage le 03/03/2018 à 11h.

- Réunion le 27/02/2018 à 10h pour le jardin Barillet Deschamps.
- Réunion Culture, patrimoine et sports et loisirs le mardi 20/02/2018 à 20h30.
- La réunion avec J. G POMMIER, président du conseil départemental, a eu lieu à Rouziers de Touraine le jeudi 15/02/2018.

Il indique que le département peut soutenir les associations sportives si elles le demandent et qu'elles ont un projet à défendre.

Le conseil peut également soutenir le logement pour personnes âgées, à condition que ce soit de petites structures.

Le marché du numérique est passé et le planning est respecté.

- Rappelle que l'exposition sur la fanfare de Saint Antoine du Rocher débutera le 1/02/2018.

Fin du conseil à 22h20

Prochain conseil le 22/03/2018 à 20h30.